



LE CNG RÉFÉRENT AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ POUR **L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉQUIPES**

Le rôle et la mission du CNG :

Le Bureau Mobilité Développement Professionnel du CNG propose d'accompagner les chefs d'établissements souhaitant initier un accompagnement de leurs équipes de direction.

1. En phase amont du lancement de la démarche

Il est proposé 1 à 2 rendez-vous préalable(s) avec un coach référent, dans le but de clarifier les éléments de la demande d'accompagnement, d'obtenir une expertise en termes de cadrage et de « sécurisation » du dispositif, ainsi que des informations facilitant le lancement d'un marché de coaching d'accompagnement d'équipe.

Objectifs

- **Clarifier les objectifs** de l'accompagnement envisagé
- **Préciser les périmètres d'intervention** et les populations concernées par cette démarche (approche systémique)
- **S'assurer que le coaching d'équipe est un dispositif adapté aux besoins :**
 - si « oui » réfléchir aux modalités de l'accompagnement et aux démarches complémentaires éventuelles à mener en parallèle (coaching individuel et ateliers proposés par le CNG, formations (hors CNG), etc.)
 - si « non » réfléchir à un dispositif alternatif éventuel
- **Clarifier le rôle et le positionnement du commanditaire** dans la démarche
- **Recueillir l'expertise du CNG sur les prérequis** et points de vigilance dans le cadre de l'intervention d'un coach professionnel en accompagnement des équipes

2. À l'issue du dispositif de coaching d'équipe :

Une séance avec le même coach référent : dans les 3 mois après la clôture de l'action.

Objectifs

- Échanger sur le bénéfice de l'action de coaching et valider si un accompagnement complémentaire CNG (coaching individuel, atelier), pourrait être utile à l'issue de ce dispositif d'accompagnement d'équipe pour un ou des membres de l'équipe.

3. Le CNG met en outre à la disposition des établissements des documents spécifiques sur son site Internet ou auprès du Bureau Mobilité Développement Professionnel :

- « Les différentes formes d'accompagnement collectif »
- Un schéma de description du processus de prestation externe avec l'appui du BMDP
- « Le professionnalisme des coachs : repères sur les principaux fondamentaux et prérequis »
- « Les questions à se poser pour élaborer un cahier des charges en vue d'une prestation extérieure RH »
- Un « Guide pratique des clauses particulières susceptibles de figurer dans un cahier des charges et relatives à l'accompagnement d'équipe et/ou d'organisation »
- Une base documentaire (liens, charte, etc.) :
 - Code de déontologie des 3 principales fédérations
 - Guide SGMAP sur le coaching
 - Guide coaching et management DGAFP

Pour toute information complémentaire :

01 77 35 62 83

cng-unite.mdp@sante.gouv.fr

www.cng.sante.fr